



Communiqué de presse

Coronavirus Ouverture des services

Redon, le 7 mai 2020

Le confinement de la population a été décidé au niveau national le 17 mars 2020 à 12 h pour lutter contre la pandémie de Covid-19 . En conséquence, les accueils du public dans les services de la mairie, des écoles et du CCAS ont été suspendus et les rendez-vous (passeports, cartes d'identité, CCAS,...) prévus ont été annulés, reportés ou se sont tenus par téléphone lorsque la situation l'exigeait.

Pendant cette période, les services municipaux ont continué à fonctionner et sont restés pleinement mobilisés grâce à la forte disponibilité des agents et des élus, ce qui a permis de poursuivre les missions de service public, d'assurer les actes réglementaires et de garder le lien avec la population dans un contexte sanitaire grave et inédit. Ce sont des centaines d'appels téléphoniques qui ont été gérés par la Ville pour orienter et conseiller la population ainsi que pour coordonner les actions spontanées qui se sont mises en place sur le territoire de la commune.

Aujourd'hui, le Président de la République annonce le début progressif d'un déconfinement à partir du 11 mai. Afin de réussir ce nouveau défi, les pouvoirs publics ont fortement alerté sur la nécessité d'accompagner cette sortie du confinement de mesures rigoureuses permettant d'éviter le risque d'une possible deuxième vague de l'épidémie de Covid-19.

Dans cette dynamique, la Ville de Redon va s'adapter et va partiellement ouvrir l'accueil au public tout en garantissant aux usagers et aux personnels une sécurité optimale.

Aussi, en ce qui concerne l'accueil du public dans les services municipaux, les mesures suivantes seront appliquées :

- **Déclarations de naissance, de décès ou reconnaissance d'enfant** : Comme pendant le confinement, l'accueil physique des usagers continue pour les déclarations de naissance et de décès dans le respect strict des gestes barrières. Il convient d'appeler préalablement le [02 99 71 05 27](tel:0299710527) (choix 1 puis 2) pour fixer au préalable un rendez-vous de manière à limiter les contacts entre les usagers.

- **Passeports et carte d'identité** : Les lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 mai prochains seront consacrés prioritairement à remettre aux usagers tous les titres émis et reçus en mairie depuis plus de 3 mois. Les personnes concernées seront contactées par téléphone ou mail pour convenir d'un rendez-vous. Il n'est pas possible de se déplacer pour retirer un titre d'identité sans rendez-vous en mairie. Si vous n'avez pas été contacté alors que votre titre d'identité est parvenu en mairie pour une remise, vous pouvez envoyer un mail à population@mairie-redon.fr pour fixer ce rendez-vous de remise.

contact@mairie-redon.fr
tél : 02 99 71 05 27

Les rendez-vous Passeport et Carte d'identité reprendront progressivement à compter du 14 mai 2020. Nous invitons les personnes n'ayant pas le besoin urgent de renouveler leur titre d'identité de ne pas contacter la mairie et de ne pas se déplacer pour permettre en priorité la reprogrammation des rendez-vous annulés sur la période de confinement depuis le 17 mars 2020. La prise de rendez-vous en ligne via le site Internet de la Ville de Redon est à privilégier (Rubrique Mes Démarches)

- **Urbanisme** : Les dossiers ont été instruits pendant le confinement. Vous avez pu être contacté par mail ou par courrier. Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur le traitement d'un dossier, vous pouvez contacter le service urbanisme par mail (urbaredon@mairie-redon.fr)

- **Services Techniques** : L'accueil du public ne se fera que sur rendez-vous et uniquement pour les dossiers qui le nécessitent (Tél : 02 99 71 05 27 ou mail : servicestechniques@mairie-redon.fr).

- **Police municipale** : La mobilisation sur le terrain auprès de la population se poursuivra. L'accueil physique de la police municipale sera de nouveau ouvert à compter du 11 mai à raison d'une personne à la fois. Nous invitons la population à privilégier le téléphone ou le mail (poli-cemunicipale@mairie-redon.fr) et d'éviter tout déplacement spontané dans les locaux.

- **Marché** : A partir du lundi 11 mai, les halles de Redon seront ouvertes avec les commerçants habituels. Pour préserver la sécurité sanitaire de toutes et tous, la Ville mettra en place un « filtrage » à l'entrée des halles pour laisser entrer 40 usagers maximum en simultané. Pour limiter les files d'attente, certains commerçants pourront être positionnés à l'extérieur. L'entrée des halles sera soumise à l'obligation de porter un masque ou une visière de protection. La Ville ne fournira pas de masques à cette occasion.

- **Inscriptions scolaires et périscolaires**: L'accueil du public à la Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté sera possible sur rendez-vous et principalement lors des permanences qui se tiendront les mardis après-midi de 14h à 17h. Les contacts sont toujours possibles par téléphone (02.99.71.01.08) ou par mail (serviceseducatifs@mairie-redon.fr).

Le portail famille est disponible pour y réaliser les réservations des services périscolaires (garderies et restauration).

- **CCAS** : L'accueil du public au CCAS sera également ouvert mais ne fonctionnera que sur rendez-vous. Si vous souhaitez un rendez-vous, il convient au préalable de contacter le CCAS soit par téléphone, soit par mail (ccas@mairie-redon.fr)

Dans toutes ces démarches, afin de protéger la population et le personnel, nous vous remercions de bien noter que l'accès aux locaux ne sera autorisé que dans les conditions suivantes :

--> **Prise de rendez-vous** au préalable en contactant le service approprié qui vous a communiqué une date et heure de rendez-vous.

--> **Etre à l'heure** à l'entrée du local pour le rendez-vous afin de ne pas pénaliser les rendez-vous suivants. Tout retard entraînera l'annulation de votre rendez-vous. Il n'est pas non plus utile de se présenter trop en avance.

--> **Se présenter seul** et non accompagné d'enfants ou d'une tierce personne (sauf obligation de la présence d'un mineur pour retrait d'un titre ou d'un membre de la famille pour un acte d'état civil en commun).

--> **Apporter votre propre stylo** et tous les papiers et justificatifs nécessaires pour vous éviter de revenir.

--> **Porter un masque** selon les normes en vigueur pour pénétrer dans les locaux municipaux. Tout usager non équipé de masque ne pourra être admis.

Ces mesures sont strictes mais nécessaires pour réussir au mieux cette période transitoire de déconfinement.

Une nouvelle évaluation sera réalisée début juin et permettra, je l'espère, d'assouplir encore les mesures, signe que l'épidémie sera en recul significatif.

Par ailleurs, l'Hôtel de Ville sera de nouveau ouvert les samedis matin à compter du 6 juin 2020.